

## **Session Plénière des 2 et 3 juillet 2020**

### **Rapport N°20.02.05 Apprentissage : Un nouveau contexte, une Région mobilisée**

#### **Intervention de Nadine BOISGERAULT**

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le gouvernement et les organisations professionnelles ont décidé, encore une fois sans beaucoup de concertation, de cette nouvelle organisation de l'apprentissage.

Vous y voyez à la fois une réforme trop libérale et une volonté de recentralisation.

Le constat doit être nuancé, et votre présentation des nouvelles orientations de la politique régionale en est bien l'illustration.

Les arguments avancés afin de promouvoir cette réforme rejoignent d'ailleurs une analyse partagée :

La France compte plus de 1,3 millions de jeunes qui ne sont ni à l'école, ni à l'université, ni en apprentissage, ni en emploi, les fameux NEET.

La formation professionnelle initiale, et notamment l'apprentissage, sont insuffisamment développés en France, il suffit de comparer avec l'Allemagne.

La France comptait 400 000 apprentis, soit seulement 7 % des jeunes de 16 à 25 ans. Ce pourcentage est en moyenne de 15 % dans les pays européens où le taux de chômage des jeunes est bas.

L'apprentissage est sans conteste l'un des meilleurs tremplins vers l'emploi : au niveau national 70 % des apprentis trouvent un emploi dans les sept mois suivant leur formation, ce que vous confirmez en Région.

Nous avons pour notre part dénoncé à maintes reprises les lourdeurs, les rigidités, le manque de réactivité du système dans un environnement où les métiers et les compétences évoluent plus rapidement.

Il y a donc des points positifs dans cette réforme, les difficultés relevant plutôt de l'organisation des branches professionnelles, dont la restructuration amorcée en 2014 n'a pas encore abouti.

D'où le risque souligné aussi dans ce rapport au sujet des TPE-PME, qui recrutent pourtant 70% des apprentis dans notre Région, et 85% en CAP – Bac Pro.

Il est peut-être un peu tôt pour juger les effets de cette réforme, et nous regrettons d'ailleurs que le CESER, qui avait été saisi pour évaluer la mise en œuvre de la loi, n'ait pas eu la possibilité d'aborder ce rapport lors de sa session du 29 juin.

Une autre conséquence de cette réforme, c'est la dissociation entre la formation initiale, l'apprentissage, et la formation professionnelle tout au long de la vie, qu'il s'agisse d'évolution ou de reconversion.

La loi NOTRe donnait aux Régions la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre de ces politiques dans les deux domaines, ce n'est plus le cas.

Or certains organismes de formation peuvent avoir la capacité d'organiser les deux types de formation, ce qui ne pourrait qu'optimiser leur fonctionnement et leur financement.

La Région reste toutefois présente, notamment dans la définition de la carte-cible de l'apprentissage, elle est toujours représentée dans le CREFOP, qui assure le lien avec France-compétences.

Certes, elle perd son pouvoir de régulation, et ce schéma ne sera pas prescriptif, mais dans la mesure où il est construit en partenariat avec tous les acteurs, comme c'était le cas précédemment, la Région peut toujours jouer son rôle, et veiller précisément à soutenir l'égalité des territoires et des publics.

Nous sommes dans une phase intermédiaire, et nous pensons comme vous que la Région doit réaffirmer sa volonté d'accompagner le développement de l'apprentissage, je pense que nous y sommes tous attachés.

Nous serons plus réservés toutefois sur les priorités affichées.

A l'heure où il est question de relocaliser, il n'est question que de « certains secteurs de l'industrie ». Nous aurions aimé savoir lesquels. L'aéronautique en sera-t-elle exclue sous la pression des écologistes ? Qu'en est-il de la filière du nucléaire, demandeuse de compétence ? Sur l'aspect territorial, nous sommes bien sûr en faveur de l'aide dans les zones de revitalisation rurale, mais pourquoi un traitement spécifique des quartiers relevant de la politique de la Ville, qui se trouvent déjà au cœur des principaux bassins d'emploi ?

Enfin l'accompagnement spécifique de jeunes illettrés, souvent issus d'une immigration récente, y compris les mineurs non accompagnés qui nous sont imposés par l'Etat pose une véritable question.

Il serait temps de savoir combien cela coûte à l'ensemble des collectivités territoriales de notre Région, quand on connaît les chiffres publiés en 2018 par le seul département d'Indre et Loire pour les mineurs non accompagnés, charge estimée à près de 14 millions d'euros.

Nous regrettons que ces dépenses, que l'on retrouve de façon transversale de nombreux programmes, ne soient pas identifiées, mais nous comprenons tout à fait pourquoi.